



Déterminé et constructif pour les kinés !

Diplômé en 2017, j'exerce au sein d'une MSP au sud de Nantes. Depuis 5 ans, j'ai à cœur de m'investir pour les kinés. En 2016, je suis devenu responsable des relations avec la presse pour la Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (FNEK). En 2018, j'ai rejoint le SNMKR et je siège en commissions paritaires avec l'Assurance Maladie.

L'URPS est une véritable opportunité de développer et défendre la place du kiné dans le système de santé. Vous pouvez compter sur mon engagement au bénéfice de tous les kinés des Pays de la Loire !

1. **Joachim Le Tallec** • Tête de liste pour les Pays de la Loire / SNMKR (44)



2. **Maria LUBI LEON (85)**

Titulaire d'un master de recherche en réadaptation et spécialisée en neuropédiatrie, je partage mon temps entre mon activité libérale et la recherche clinique au CHU d'Angers. Je mettrai à profit ces expériences pour développer les actions de l'URPS. "

3. **Baptiste CHEVET (44)**

J'exerce dans un cabinet pluridisciplinaire. J'ai à cœur d'améliorer le rôle de relai de l'URPS pour les kinés au sein du système de santé régional. "

5. **Renaud DUPREZ (85)**

J'exerce en cabinet de groupe. Je souhaite m'investir au sein de l'URPS notamment pour développer une collaboration plus étroite avec les médecins libéraux. "

4. **Florian MESMIN (85)**

Persuadé de l'importance des relations pluridisciplinaires, j'ai participé à la création d'une association des professionnels de santé avec les élus locaux. "

6. **David GUILLEMOT (44)**

J'ai une activité orientée vers la thérapie manuelle. Je souhaite agir pour défendre notre profession et permettre à notre activité d'être valorisée à sa juste place. "

Plus d'infos sur

Ouvrez le QR code avec l'appareil photo de votre smartphone



7. **Alain SAUVAGNARGUES (44)**

8. **Julien STORNI (44)**

9. **Jean-Pierre LEFAIX (44)**

10. **Vincent RATINAUD (85)**

11. **Thomas RAVARD (85)**

12. **Catherine DUBOIS-BALLON (53)**

13. **Cyprien FELIX (44)**

14. **Lancelot TANGUY-QUELLEC (44)**

15. **Vanessa BLOSSIER (72)**

16. **Mikael THEAUD (44)**

17. **Anne-Sophie CHAUVELON (49)**

18. **Dominique JOUFFRAU (49)**

NOS 5 PRIORITÉS POUR LES PAYS DE LA LOIRE

1. Faire du kiné un référent dans la mise en place d'activités physiques adaptées et un réel acteur de santé publique (sport santé, actions de prévention, ...) ;

2. Aider à la mise en place des expérimentations d'accès direct ;

3. Développer les liens avec les IFMK ainsi que les aides, financières et techniques, à l'accueil de stagiaires ;

4. Rédiger un guide d'aide à la prescription à destination des médecins ;

5. Intégrer les kinés au Répertoire Opérationnel des Ressources, référençant les professionnels en fonction de leurs compétences, spécificités ou expertises.

L'AVENIR DE LA KINÉSITHÉRAPIE SE JOUE EN 2021

Le 31 mars, les kinésithérapeutes libéraux éliront leurs représentants au sein des Unions régionales des professionnels de santé – URPS. Ces élections représentent un double enjeu :

- **sur le plan régional**, elles ont pour objectif d'élire une équipe pour l'URPS. Nos candidats sont riches de leur diversité : élus sortants et jamais élus, syndiqués ou non, exerçant en milieu rural ou urbain. Mais ils ont tous en commun d'être constructifs et déterminés.
- **sur le plan national**, elles permettent à vos syndicats d'être représentatifs et de peser au niveau départemental, régional et national, notamment dans le cadre des négociations avec l'Assurance maladie.

PLUS LA PARTICIPATION SERA ÉLEVÉE, ET PLUS NOUS POURRONS AGIR POUR VOUS DÉFENDRE !

Déterminé et constructif, le SNMKR se bat sur tous les fronts pour obtenir une juste reconnaissance des kinésithérapeutes et de leurs actes. Alors que nous sommes touchés de plein fouet par la crise sanitaire et ses conséquences, il est primordial que les kinés se mobilisent massivement pour voter aux élections URPS, et ainsi donner du poids à nos revendications face à une bureaucratie sanitaire de plus en plus coupée de la réalité.

10 PRIORITÉS NATIONALES POUR SOUTENIR ET VALORISER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

- 1 Pas de signature d'avenant ni de nouvelle convention tant que les 200 millions d'euros par an dus à la profession n'auront pas été perçus, et que la lettre clef n'aura pas été revalorisée
- 2 Actualiser et indexer la lettre clé sur l'augmentation du coût de la vie
- 3 Simplifier la nomenclature en créant 2 actes : un acte simple et un acte complexe sur le modèle des cotations post-Covid
- 4 Conforter les prises en charge à domicile notamment en revalorisant les indemnités de déplacement
- 5 Redéfinir notre métier comme profession médicale et développer la recherche en kinésithérapie
- 6 Élargir l'accès direct sans prescription médicale et notre droit de prescription
- 7 Améliorer les congés maternité et paternité ainsi que la couverture sociale des kinés (suppression du délai de carence de 90 jours etc.)
- 8 Soutenir l'exercice des kinés en milieu rural et zones sous-dotées en renforçant et en élargissant les dispositifs de maintien de l'activité
- 9 Mettre en place un secteur 2 à tarifs libres en kinésithérapie pour valoriser les plateaux techniques et les exercices spécifiques
- 10 Évaluer l'impact du zonage pour demander une révision anticipée et en redéfinir les règles



Retrouvez notre
programme national

Ouvrez le QR code avec l'appareil
photo de votre smartphone